

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 avril 2021**

Date convocation : 02 avril 2021

Affichage : 02 avril 2021

Affichage compte-rendu : 16/04/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY MAUVOISIN, dûment convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAGNE Alain, Le Maire.

Etaient présents : Philippe BORRALHO, Christophe DEBAST, Xavier DUPUIS, Thierry JEAN, Stéphane LEBLANC, Sandrine LEVASSEUR, Éric PENON, Nathalie PEROUELLE, Christine RIO, Nadège ROBERT, Estelle SUDRE.

Excusés : Franck GAREAU, représenté (pouvoir Éric PENON), Antoine GRIMON, représenté (pouvoir PENON Eric) et Philippe MATHERAT, représenté (pouvoir Alain GAGNE).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Éric PENON

**Compte rendu de la dernière réunion, en date du 12 décembre 2020.**

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

En préambule à la présentation budgétaire de la commune, M. ric PENON, souhaite prendre la parole afin de notifier au Conseil Municipal, son souhait de voir augmenter la part communale dans la Taxe Foncière, ceci afin que les membres du Conseil puissent y réfléchir avant le vote ultérieur.  
L'essentiel de l'argumentation est repris au vote 2021-08.

**2021-01 Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Commune.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de Gestion dressé au titre de la Commune pour l'exercice 2020 par le Trésorier de Bonnières-sur-Seine, déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

**2021-02 Approbation du compte de gestion 2020 du Budget CCAS.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de Gestion dressé au titre du CCAS pour l'exercice 2020 par le Trésorier de Bonnières-sur-Seine, déclare que ce compte n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

### **2021-03 Compte Administratif : Budget Commune 2020.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Eric PENON, le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter ainsi :

<b>Commune</b>	<b>Excédents 2019</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Investissement	41 116,81 €	357 464,08 €	184 478,45 €	-131 868,82 €
Fonctionnement	211 707,09 €	262 114,01 €	301 881,84 €	251 474,92 €
Total	252 823,90 €	619 578,09 €	486 360,29 €	119 606,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres en présence, soit 13 votes « POUR », (M. Le Maire, Alain GAGNE et son pouvoir laissé par M ; Philippe MATHERAT) ne pouvant être comptabilisé, vote le Compte Administratif 2020 de la commune tel que présenté par M. Eric PENON.

### **2021-04 Affectation du résultat, budget commune.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 251 474,92 € dans les conditions suivantes :

- Apurement du virement à la section d'Investissement (R 1068) : 131 868,82 €
- Affectation à l'excédent reporté (R 002) : 119 606,10 €

Approbation à l'unanimité

### **2021-05 Compte Administratif, Budget Annexe Lotissement « La Belle-Côte » 2020.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Éric PENON, le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain GAGNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe « Lotissement La Belle-Côte », lequel peut se présenter ainsi :

<b>Lotissement</b>	<b>Dépenses 2020</b>	<b>Recettes 2020</b>	<b>Résultat</b>
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### **2021-06 Budget primitif 2021, Commune.**

M. Éric PENON, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la commune de Boissy Mauvoisin.  
Le Conseil constatant que :

La section Fonctionnement est en équilibre :

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b>413 488,65 €</b>	<b>413 488,65 €</b>

La section Investissement est en équilibre :

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<b>300 052,03 €</b>	<b>300 052,03 €</b>

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

### **2021-07 Budget primitif 2021, Budget Lotissement La Belle Côte.**

Eric PENON, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du Budget Lotissement de la Belle-Côte.  
Le Conseil constatant que : la Section est déficitaire de 8 820,00 €



### **2021-09 Subventions aux associations.**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux organismes suivants :

BSL	300,00 €
F.C.P.B.L.	300,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Bréval	300,00 €
CFAIE	100,00 €
APEI 78 Délos	300,00 €
ALBM	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

L'ALBM s'engage en contrepartie à cette subvention à acheter les 3 Barnums vendus par l'Association de XXXX pour un montant global de 1 200,00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions aux Associations reprises ci-dessus.

### **2021-10 Tarifs du Tennis pour l'année 2021.**

Tarifs d'utilisation du court de tennis année 2021	Habitants de Boissy-Mauvoisin	Habitants de Ménerville	Extérieurs
Famille	50 €	60 €	80 €
Clé	5 €	5 €	5 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs du Tennis 2020 en 2021.

### **2021-11 Tarifs de la location de la Salle Des Fêtes pour l'année 2021.**

	Pour information Tarifs 2020	Vote Tarifs 2021
<b><u>Location de la salle des fêtes :</u></b>		
Pour les habitants de la commune et le personnel	300€	300€
Pour les habitants de Ménerville	360€	360€
Caution	600€	600€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de la location de la Salle Des Fêtes 2020 en 2021.

### **2021-12 Tarifs des concessions au cimetière communale pour l'année 2021.**

	Pour information Tarifs 2020	Vote Tarifs 2021
<b><u>Concessions de cimetière :</u></b>		
30 ans	300€	300€
50 ans	450€	450€
<b><u>Columbarium : 2 ou 3 urnes (selon la taille) + plaque</u></b>		
30 ans	300 €	300€
50 ans	450 €	450€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs des concessions du cimetière en 2021.

### **2021-13 Etrences facteur & éboueurs.**

Le Conseil Municipale est appelé à se prononcer sur le versement d'une somme de 50 € au facteur en charge de notre commune, au titre des étrennes annuelles, et au même versement pour les éboueurs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces étrennes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Terrain d'aménagement de la Belle Côte** : m. le Maire, Alain GAGNE informe le Conseil que la décision concernant le recours de la société Eco-Lots est en passe d'être tranché, grâce à l'intervention de M. Philippe BORRALHO auprès

du Tribunal. Sans présager de la décision finale, nous devrions donc être fixés quant à l'orientation du jugement. M. le Maire, Alain GAGNE, rappelle au Conseil que le gérant de la société plaignante aura encore 2 mois pour intenter un recours. La Mairie n'est donc pas prête de pouvoir débiter les travaux pour faire bénéficier des logements communaux aux personnes de la commune qui en éprouveraient le besoin.

**2. Passage des fourreaux de Très Haut Débit pour la fibre :**

M. Thierry JEAN interroge M. Le Maire sur une demande de la société Telia qui aurait revendu des fourreaux contenant des fibres de très Haut Débit à la Société Spinatec. Cette dernière souhaite intervenir dans les champs appartenant à M. Thierry JEAN alors qu'il rappelle que ces fourreaux passent normalement au travers des chemins ruraux. Il ne souhaite donc pas qu'une société vienne retourner ses champs pour rien. M. Le Maire s'engage à se renseigner.

**3. SICOREN :**

M. Christophe DEBAST explique que le SICOREN, lors de sa dernière assemblée a constaté qu'il n'était pas encore en mesure de chiffrer les travaux nécessaires à la remise à niveau du gymnase (réfection du sol, réfection des isolations, etc...). Les premières estimations pour la reprise du sol ressortent déjà à plus de 130 000€.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. Le Maire, Alain GAGNE décide de lever la séance.

Le Maire, Alain GAGNE,

BORRALHO Philippe,

DEBAST Christophe,

DUPUIS Xavier,

GAREAU Franck,  
Absent

GRIMON Antoine,  
Absent

JEAN Thierry,

LEBLANC Stéphane,

LEVASSEUR Sandrine,

MATHERAT Philippe,  
Absent

PENON Eric,

PEROUELLE Nathalie,

RIO Christine,

ROBERT Nadège,

SUDRE Estelle.